

Le Monastère des Augustines Un patrimoine en fiducie

Denis Robitaille

Tenir parole

Numéro 137, été 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69655ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robitaille, D. (2013). Le Monastère des Augustines : un patrimoine en fiducie. *Continuité*,(137), 10–12.



LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES

UN PATRIMOINE EN FIDUCIE



Photo : Pierre Lahoud

Détentrices d'un patrimoine d'intérêt national, les Augustines ont créé une fiducie d'utilité sociale pour assurer l'avenir de leur legs. Son bénéficiaire, la population québécoise, pourra bientôt apprécier ce don exceptionnel en visitant Le Monastère des Augustines, le lieu de mémoire habité du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.

par Denis Robitaille

Le 14 février dernier, en compagnie de quelque 200 invités, les Augustines du Québec et les dirigeants de la fiducie qu'elles ont créée officialisaient la cession du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec à la Fiducie du patrimoine cultu-

rel des Augustines. Par cette activité, les religieuses hospitalières, arrivées en 1639, désiraient souligner le début du regroupement de leur patrimoine au profit de la population. Dans quelques années, au terme du transfert résolu par chacun des monastères, les archives et les collections des 12 monastères-

hôpitaux seront mises en valeur dans le monastère du Vieux-Québec, transformé en lieu de mémoire.

Les Augustines considèrent leur patrimoine d'intérêt national, ce qu'a confirmé le classement de deux monastères – l'Hôtel-Dieu de Québec et l'Hôpital général de Québec – et bientôt d'un troisième – l'église du monastère de Chicoutimi –, de fonds d'archives et de pièces de collection. Pour assurer la pérennité de cet héritage, les religieuses ont choisi une forme juridique introduite en 1994 dans le Code civil québécois et très peu employée jusqu'ici: la fiducie d'utilité sociale. L'acte constituant cette fiducie désigne la population du Québec comme principal bénéficiaire du legs des religieuses. Il stipule que les biens confiés sont inaliénables et ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles dictées par les Augustines. Ainsi, le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, construit en 1695, ne pourra être vendu ni utilisé autrement que pour la réalisation du lieu de mémoire projeté. Les sœurs ont également constitué un fonds de prévoyance que la fiducie aura le devoir d'augmenter et de faire fructifier pour assurer la préservation du patrimoine.

MÉMOIRE REGROUPEE

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les hôpitaux des Augustines ont progressivement été transférés au réseau public de la santé et des services sociaux. Le nombre de religieuses a diminué et six monastères devenus trop

grands sont maintenant fermés, de même que la Maison de la Fédération des monastères des Augustines à Sillery. À l'époque, chaque fermeture posait la question de l'avenir des archives et des collections. Sans solution, cette mémoire risquait d'être dispersée, voire perdue.

Les monastères ont d'abord inventorié leurs biens et classé leurs archives. Des experts les ont conseillés et des religieuses ont suivi la formation requise. Les biens des monastères fermés ont été provisoirement placés sous la responsabilité de la Fédération des Augustines. Ceux des monastères encore actifs restent pour le moment sous leur responsabilité.

Regrouper les collections et les archives a entraîné la fermeture de deux institutions muséales de premier ordre qui faisaient partie du paysage culturel depuis plusieurs décennies: le Musée du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec et celui de l'Hôpital général de Québec. Ces fermetures ont permis de mettre à niveau les collections de ces deux monastères, non seulement les artefacts déjà mis en valeur, mais aussi ceux qui se trouvaient dans les placards et les différentes pièces.

Ces deux monastères plus que tricentennaires et jamais ouverts au public contiennent des richesses extraordinaires conservées dans un état impeccable. L'équipe muséale y a découvert des textiles, du mobilier et des objets, certains accompagnés de notes très anciennes laissées par les sœurs. Ces notes étaient d'un tel intérêt qu'elles ont été cataloguées avec les objets. À l'Hôtel-Dieu, un tiroir de sacristie recelait deux aquarelles de Marc-Aurèle Fortin (1888-1970) dont les religieuses ignoraient l'existence. L'équipe muséale en a profité pour interroger les sœurs sur

l'usage des divers objets et a colligé cette information indispensable. Un pan important de notre patrimoine collectif est attribuable à la vigilance des religieuses et à leur sens de l'histoire.

Bien qu'ayant tous la même vocation, chacun des monastères-hôpitaux a son histoire, ses actrices, sa personnalité propre. Les collections et les archives des monastères font partie de la mémoire des régions où les religieuses se sont établies. Leur regroupement en un seul lieu exige des mesures qui rendront accessible ce patrimoine identitaire. À cet égard, des dispositions seront prises pour faciliter l'accès aux institutions culturelles régionales et aux chercheurs, notamment par le prêt d'artefacts et d'archives et par la numérisation de ces dernières. Des contacts ont aussi été établis avec les autorités des hôpitaux pour aider à conserver sur place la mémoire des fondatrices, entre autres en rendant accessibles les objets et documents significatifs de leur histoire lors d'événements commémoratifs. Ce rayonnement fait partie de la mission du futur lieu de mémoire. L'équipe de professionnels qui y travaillera développera une expertise unique et essentielle pour garder vivante la mémoire de l'œuvre des Augustines québécoises.

LIEU À VOCATION MULTIPLE

Le lieu de mémoire habité aménagé au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec sera connu sous le nom Le Monastère des Augustines. En activité dès le printemps 2015, il comprendra un musée abritant plus de 40 000 objets, dont bon nombre datent de l'époque de la Nouvelle-France. Le centre d'archives offrira aux chercheurs un fonds de près d'un kilomètre linéaire de documents et livres



anciens. Il sera également possible de séjourner dans le monastère tricentenaire pour profiter de la quiétude des lieux et de leur richesse historique.

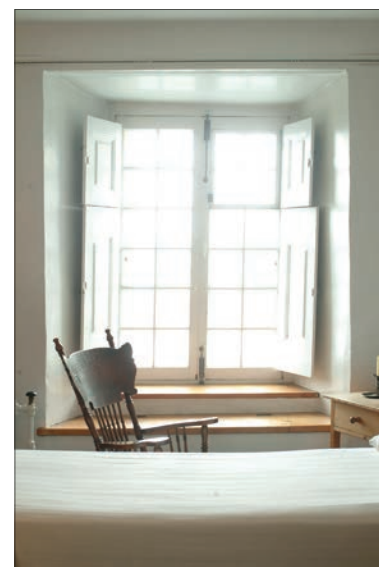
Le Monastère des Augustines proposera également aux visiteurs une programmation contemporaine en santé globale visant l'adoption de saines habitudes de vie ainsi que des façons originales de s'approprier ce site historique classé (séjours, visites, ateliers, conférences, expositions, etc.).

De plus, ce lieu de mémoire prolongera l'œuvre des Augustines en offrant un lieu de répit aux proches aidants et aux personnes qui accompagnent des malades en traitement à l'Hôtel-Dieu, tant que cet hôpital conservera sa fonction actuelle. Des ressources seront aussi élaborées pour soutenir l'engagement du personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

Enfin, les religieuses continueront d'accueillir les visiteurs au Centre Catherine-de-Saint-Augustin, un lieu de recueillement, de dévotion et de commémoration de la vie de cette augustine arrivée au pays en 1642 et béatifiée par l'Église catholique en 1989.

Suivant les conseils des experts et de leurs consœurs ayant suivi une formation, les religieuses ont d'abord inventorié leurs biens et classé leurs archives.

Photo : Hélène Robitaille



Les visiteurs du Monastère des Augustines pourront entre autres séjourner dans les anciennes cellules des religieuses, dont l'authenticité a été préservée.

Photo : Marc-André Grenier



La réalisation du projet de lieu de mémoire habité des Augustines a été ponctuée de plusieurs révélations. Entre autres, des fouilles archéologiques dans les voûtes du monastère de l'Hôtel-Dieu ont permis de mettre au jour une petite pièce murée depuis plus de 200 ans.

Photo : Hélène Robitaille

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec continueront de résider sur le site du lieu de mémoire, dans l'aile dite de Saint-Augustin, construite en 1958 et réaménagée en 2003. Leur présence contribuera à maintenir sur les lieux une mémoire vivante et l'esprit d'accueil et d'hospitalité qui les caractérise.

UNE LAMPE ALLUMÉE

Lors de la cérémonie du 14 février qui se tenait dans le chœur des religieuses, une jeune augustine a déposé au milieu de l'assemblée une vieille lanterne de fer blanc. Les sœurs utilisaient autrefois ce type de lampe-bougeoir pour faire leur ronde de nuit. Dans les ténèbres, elles apportaient un peu de la lumière de leur monastère dans les lieux où l'on livrait combat contre

la maladie. Avec émotion et solennité, sœur Hélène Marquis, supérieure générale de la Fédération des monastères des Augustines, a voulu rappeler par ce geste le sens de ce legs à la population, affirmant qu'«une lumière brille dans les choses anciennes». Le Monastère des Augustines témoignera de la continuité de cette mission.

Denis Robitaille est chargé de projet pour les Augustines.

Donnez une âme à votre patrimoine...

Restauration de bâtiments anciens
Peinture intérieure - Texture Murale
Faux marbre - Faux bois
Dorure - Trompe-L'œil - Enduit à la chaux
Préparation des supports

Membre professionnel du conseil des métiers d'art,
Fabrice Le Guern artiste peintre décorateur
fabriceleguern@gmail.com
514 992-0869 www.illusions-textures.com

MAISON SAINT-GABRIEL
Musée et site historique

Il y a 350 ans...
arrivaient les Filles du Roy

Ancienne maison d'accueil des Filles du Roy à Montréal,
La Maison Saint-Gabriel fête cet anniversaire avec de nombreux événements et son exposition **Oser le Nouveau Monde** qui parle de leur histoire... de votre histoire.

2146, place Dublin, Montréal (Québec) H3K 2A2
RENSEIGNEMENTS : 514 935-8136 • www.maisonsaint-gabriel.qc.ca